

SUEUR (Jean-Pierre)

*Député du Loiret
(1^{re} circonscription)
Socialiste*

S'inscrit au groupe socialiste [J.O. du 2 avril 1985] (p. 3848).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 3 avril 1985] (p. 3903).

Rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2661) [9 mai 1985] (p. 685).

Rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (n° 2745) [13 juin 1985] (p. 1688).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2661) [J.O. du 19 juin 1985] (p. 6788).

Rapporteur de cette commission [J.O. du 20 juin 1985] (p. 6848).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi portant réforme du code de la mutualité (n° 2652) [J.O. du 28 juin 1985] (p. 7179).

Membre des commissions « ad hoc » chargées d'examiner les demandes de levée de l'immunité parlementaire des membres de l'Assemblée nationale (n° 2905, 2906 et n° 2910) [J.O. du 18 juillet 1985] (p. 8134).

Rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1986 (n° 2951) (recherche et technologie) [J.O. du 16 octobre 1985] (p. 12045).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (n° 2745) [J.O. du 1^{er} novembre 1985] (p. 12675).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (n° 2963) [J.O. du 16 novembre 1985] (p. 13342).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (n° 2733) [J.O. du 22 novembre 1985] (p. 13556).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la

loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités du cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité (n° 2955) [J.O. du 22 novembre 1985] (p. 13556).

Rapporteur du projet de loi portant aménagements et simplifications relatifs à la protection sociale et portant ratification du code de la sécurité sociale (n° 3097) [J.O. du 28 novembre 1985] (p. 5034).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (n° 3025) [J.O. du 20 décembre 1985] (p. 14911).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles (n° 3038) [J.O. du 21 décembre 1985] (p. 14993).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 3097) [J.O. du 22 décembre 1985] (p. 15039).

Rapporteur de cette commission [J.O. du 22 décembre 1985] (p. 15039).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail (n° 3096) [J.O. du 8 février 1986] (p. 2297).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi (n° 2661) portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 2685) [15 mai 1985].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 2799) [19 juin 1985].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 2834) [25 juin 1985].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième et nouvelle lecture (n° 2876) portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 2877) [29 juin 1985].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le **projet de loi de finances pour 1986** (n° 2951) tome XI : **recherche et technologie** (n° 2988) [9 octobre 1985].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi (n° 3097) et la lettre rectificative (n° 3140) au projet de loi portant aménagement et simplifications relatifs à la **protection sociale** et portant ratification du code de la sécurité sociale (n° 3158) [5 décembre 1985].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 3304) [21 décembre 1985].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi modifié par le Sénat, (n° 3303) portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 3308) [21 décembre 1985].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi modifié par le Sénat en deuxième et nouvelle lecture (n° 3318) portant **diverses dispositions d'ordre social** (n° 3322) [22 décembre 1985].

QUESTIONS

au Gouvernement :

— **Quotas laitiers** : application des mesures concernant les quotas laitiers aux jeunes agriculteurs souhaitant s'installer ou s'étant récemment installés [2 mai 1985] (p. 530).

orales sans débat :

— **n° 799**, posée le 23 avril 1985 : **politique extérieure (Ethiopie)** (p. 326) ; appelée le 26 avril 1985 : **aide aux populations d'Ethiopie** : situation difficile de la population du Tigré (p. 451) ; informations publiées dans la presse française sur l'attitude du Gouvernement éthiopien face à la répartition de l'aide (p. 452) ;

— **n° 887**, posée le 25 juin 1985 : **déchéances et incapacités (incapables majeurs)** (p. 1982) ; appelée le 28 juin 1985 : **financement de la tutelle** : effets pervers que risque d'entraîner l'application de la circulaire du 2 avril 1985 excluant les curatelles du financement de la tutelle ; nature de la curatelle ; nécessaire maintien du système des curatelles ; suppression des curatelles d'Etat ne se traduisant par aucune économie pour la collectivité ; rôle des unions départementales des associations familiales ; nécessité de moyens financiers appropriés pour les curatelles d'Etat (p. 2143).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2661).**

Première lecture, discussion générale. Rapporteur : problème des discriminations à caractère sexiste ; régime de la sectorisation psychiatrique ; conséquences financières des dispositions concernant le secteur psychiatrique ; organisation des professions de psychologue et de masseur-kinésithérapeute [23 ami 1985] (p. 1089) ; régime financier des établissements et des services sociaux et médico-sociaux ; substitution de l'approbation tacite à la déclaration préalable pour les dépenses ; révision des mesures budgétaires ; notion de « groupements d'employeurs » constituant une nouvelle catégorie d'employeurs ; déclaration des groupements auprès de l'inspecteur du travail ; répression du travail clandestin ; absence de définition du travail clandestin ; amélioration de la constatation des infractions ; mise en œuvre des cotisations sociales forfaitaires dans le domaine agricole ; sa référence à la proposition de la commission visant à exonérer les adultes handicapés du paiement du forfait hospitalier ; problème de l'assurance invalidité pour les chômeurs en fin de droits ; possibilité pour les travailleurs originaires des D.O.M.-T.O.M. de prendre cinq semaines de congés payés en une seule fois (p. 1090) ; protection de l'exercice du droit de grève (p. 1091).

Discussion des articles : **article 1^{er}** : son amendement n° 1 (supprimant dans le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article les mots « et sauf motif légitime ») ; cohésion assurée avec la loi du 13 juillet 1983 concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; cas des entreprises françaises travaillant dans certains pays étrangers exigeant de ne pas employer des femmes ; adopté (p. 1105) ; son amendement n° 85, à titre personnel, (supprimant dans le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article les mots « (à l'exception du licenciement prévu au 3^e) ») ; extension du droit de se porter partie civile aux associations dont l'objet est de lutter contre les discriminations sexistes ; adopté ; **après l'article 1^{er}** : établissement d'un lien direct entre le régime du divorce et le versement des pensions de reversion (p. 1106) ; nécessité de réformer l'article 414 du code pénal visant à protéger la liberté du travail ; dispositions permettant de réprimer certaines actions concertées menées par des groupements n'ayant pas la qualité de syndicats représentatifs (p. 1107) ; **article 2** : son amendement n° 2 (nouvelle rédaction pour l'article 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale ; délivrance de l'agrément en vue de l'adoption d'un enfant étranger par le responsable du service de l'aide sociale à l'enfance) ; agrément demandé par certains pays étrangers ; attestation requise par les services du ministère des relations extérieures (p. 1108) ; administration tenue d'examiner la demande d'agrément ; délivrance de l'agrément par le responsable de l'aide sociale à l'enfance ; adopté ; **article 3** : son amendement n° 87, à titre personnel, (précisant que la cotisation est mise à la charge du conjoint qui a pris l'initiative du divorce) (p. 1109) ; adopté ; son amendement n° 88 à titre personnel (supprimant dans le paragraphe II de cet article les mots « du I ») ; retiré ; **après l'article 3** : situation des associations ayant leur siège dans l'un des trois départements d'Alsace-Lorraine ; problème de la jouissance simultanée des dispositions à caractère local et des

mesures à caractère général (p. 1110) ; existence de disparités entre les couples mariés et les couples non mariés ; présentation d'un rapport annuel apparaissant comme une procédure lourde et contraignante ; **article 4** : son amendement n° 3 (substituant au début du deuxième alinéa de cet article aux mots « les articles 561-9 à L. 561-11 nouveaux du code de la sécurité sociale » les mots « les articles L. 557 à L. 559 du code de la sécurité sociale ») ; instauration d'une sanction pour les déclarations inexactement effectuées par les demandeurs de prêts aux jeunes ménages ; adopté (p. 1111) ; **après l'article 4** : étude de la réforme du droit du nom ; ses observations sur la nature du gage proposé par M. Jean-Louis Masson dans son amendement n° 60 (p. 1112) ; **article 5** : reconnaissance au secteur d'une mission de prévention, de diagnostic et de soins (p. 1113) ; légalisation d'un système prévu dans une simple circulaire ; demande le dépôt d'un projet de loi sur la politique psychiatrique ; clarification du processus financier ; problème des garanties accordées au personnel psychiatrique ; son amendement n° 4 (insérant dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 326 du code de la santé publique un alinéa précisant qu'il est institué un Conseil départemental de santé mentale) ; texte donnant une base légale à l'existence des comités départementaux de santé mentale ; adopté (p. 1114) ; son amendement n° 5 (substituant aux mots « voie réglementaire » les mots « décret en conseil d'Etat » à la fin du dernier alinéa de texte proposé pour l'article L. 326 du code de la santé publique) ; adopté ; son amendement n° 6 (rédactionnel) : adopté (p. 1115) ; **article 6** : son amendement n° 7 (visant à supprimer dans la première phrase du 1^{er} alinéa du texte proposé pour l'article L. 487 du code de la santé publique les mots « français et ») ; suppression de la condition de nationalité française ; adopté ; **après l'article 6** : son amendement n° 8 (exercice de la profession de pédicure-podologue) ; suppression de la condition de nationalité française ; adopté ; son amendement n° 9 (abrogeant l'article L. 504 du code de la santé publique) : adopté (p. 1122) ; **article 7** : son amendement n° 10 (rédactionnel) : adopté ; son amendement n° 11 (rédactionnel) : adopté ; son amendement n° 89, à titre personnel (complétant le deuxième alinéa de cet article par les mots « à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, cette condition étant prorogée au-delà de cette date pendant une période qui ne peut excéder sept ans pour les fonctionnaires et agents publics ultérieurement recrutés ou employés en qualité de psychologues ») (p. 1123) ; instauration d'une limite à la prorogation de la situation actuelle ; aménagement d'une période transitoire de sept ans ; cas particulier des psychologues scolaires ; délai nécessaire pour l'exercice des fonctions de psychologue en qualité de fonctionnaire ou d'agent public ; définition par le ministère de l'éducation nationale d'une procédure de formation et de recrutement (p. 1124) ; adopté ; son amendement n° 12 (supprimant le troisième alinéa du paragraphe de cet article) : adopté ; son amendement n° 13 (insérant les mots « qui doit être déposé dans un délai fixé par décret » après les mots « sur leur demande » dans la première phrase de l'avant-dernier alinéa du paragraphe II de cet article) ; personnes exerçant à titre privé les fonctions de psychologue ; adopté ; son amendement n° 14 (rédactionnel) : adopté (p. 1125) ; **article 8** : son amendement n° 90, à titre personnel (complétant la première phrase du premier alinéa de cet article par les mots « à l'exception du forfait journalier hospitalier ») ; exonération du forfait journalier hospitalier au profit des médecins apparaissant injuste ; problème du paiement du forfait hospitalier par les adultes handicapés (p. 1126) ; adopté ; son amendement n° 15 (rédactionnel) : adopté ; **article 9** : son amendement n° 16 (mission de l'école nationale de la santé publique) ; caducité de certaines dispositions ; problème de la participation des collectivités locales au financement de l'école ; redéfinition d'une des missions de l'école (p. 1127) ; adopté ; **article 10** : situation en hémiobiologie ; non respect des règles d'organisation des concours administratifs (p. 1128) ; **après l'article 10** : son amendement n° 91, à titre personnel (répartition des inspecteurs de la pharmacie dans les régions sanitaires) ; caractère restrictif du critère du nombre des officines ; adopté ; **avant l'article 11** : imprécision du critère de la prise en compte de la situation du couple sur la base des déclarations faites à l'administration (p. 1129) ; **article 11** : son amendement n° 92, à titre personnel (substituant aux mots « à autorisation préalable accordée par l'autorité compétente pour arrêter la tarification des prestations » les mots « au représentant de l'Etat en vue de leur approbation ») : adopté ;

son amendement n° 17 (insérant dans le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article les mots « et leur révision » après les mots « les prévisions de dépenses et de recettes d'exploitation »); révision en cours d'année des prévisions de dépenses et de recettes; adopté; son amendement n° 93, à titre personnel (insérant après le 8^e alinéa du paragraphe I de cet article les dispositions suivantes « elles sont réputées approuvées si le représentant de l'Etat n'a pas fait connaître son opposition dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat »); application du régime d'approbation tacite; adopté; son amendement n° 94, à titre personnel (fixation par décret des catégories d'établissements financés sous la forme d'une dotation globale) (p. 1130); adopté; son amendement n° 95, à titre personnel (pouvoir du représentant de l'Etat pour les prévisions de recettes et de dépenses); critères entrant dans la détermination du taux d'évolution des dépenses; référence à la politique sanitaire et sociale de l'Etat; prise en compte des besoins de la population; adopté; son amendement n° 18 (précisant que la décision d'amputer ou de refuser une dépense doit être motivée); adopté (p. 1131); **article 12**: suppression à terme de toutes les autorisations de circulation; **après l'article 12**: son amendement n° 19 (suppression dans le deuxième alinéa de l'article 167 du code de la famille et de l'aide sociale des mots « équipe de »); cas des personnes travaillant dans un C.A.P. pouvant se rendre dans des structures de travail ordinaire; adopté; estime que l'amendement n° 80 de M. Adrien Zeller correspond à une vision extensible du rôle du comité d'entreprise (p. 1132); **article 16**: son amendement n° 20 (insérant dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 191-2 du code de la sécurité sociale les mots « concomitant et » après les mots « est désigné »); adopté; son amendement n° 21 (précisant que les employeurs sont tenus de laisser aux salariés de leur entreprise, assesseurs d'un tribunal des affaires de sécurité sociale, le temps nécessaire pour se rendre et participer aux audiences) adopté (p. 1134); **article 17**: son amendement n° 22 (supprimant dans le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 191-3 du code de la sécurité sociale les mots: « en cas de faute grave entachant l'honneur et la probité ou »); formulation trop générale de la notion de faute grave entachant l'honneur; rejeté; son amendement n° 23 (rédactionnel): adopté; **article 18**: son amendement n° 96 à titre personnel (nouvelle rédaction du texte proposé de l'article L. 191-4 du code de la sécurité sociale; report de l'audience dans le cas où le tribunal des affaires de sécurité sociale ne peut siéger avec la composition prévue); attachement à la collégialité (p. 1135); report limité à une seule fois; possibilité de juridiction à juge unique; adopté; **article 21**: introduction des cotisations sociales forfaitaires dans le régime agricole de protection sociale; cas des stagiaires ou des étudiants; maîtrise de l'accroissement du nombre des catégories de travailleurs pour lesquels sont fixées des cotisations sociales forfaitaires (p. 1136); **article 23**: son amendement n° 24 (insérant après le deuxième alinéa de cet article les mots « prévoyant que le refus de l'autorisation d'absence par l'employeur est motivé »); rédaction de l'article attribuant à l'employeur un pouvoir discrétionnaire; adopté; son amendement n° 25 (insérant après le troisième alinéa de cet article des dispositions relatives au temps passé hors de l'entreprise pendant les heures de travail des salariés); extension aux salariés participant aux réunions du fonds d'action sociale du bénéfice des dispositions applicables à l'exercice d'autres mandats représentatifs; adopté; **après l'article 23**: son amendement n° 27 (appréciation de l'inaptitude au travail pour la liquidation des droits à l'assurance vieillesse); cas d'une personne relevant de régimes différents; pluralité d'exams accroissant les délais de liquidation des droits; adopté (p. 1137); **article 24**: effets pervers découlant des nouvelles dispositions; amélioration par la commission de la protection des salariés des groupements d'employeurs (p. 1139); introduction d'une souplesse favorisant l'embauche et la création d'emplois; **article L. 127-1 du code du travail**: son amendement n° 30 (information de l'inspection du travail en cas de constitution d'un groupement d'employeurs); définition des moyens d'évaluer les effets de l'utilisation des groupements d'employeurs sur le marché de l'emploi; adopté; **article L. 127-2 du code du travail**: son amendement n° 31 (interruption d'activité due à l'un des membres du groupement) (p. 1440); conséquences du principe de la responsabilité solidaire des membres du groupement; rejeté; **article 25**: son amendement n° 32 (rédactionnel): adopté (p. 1141); **article 28**: misson de

l'Institut national de recherche et de sécurité ne relevant pas du domaine législatif; son amendement n° 33 (rédigeant ainsi la fin du dernier alinéa de cet article après les mots « d'autres procédures de déclaration »: « ces procédures prennent en compte les risques encourus par les travailleurs »); procédures de déclaration mises en œuvre en vertu d'une directive de la C.E.E.; adopté (p. 1142); **après l'article 28**: responsabilisation des individus dans le domaine des accidents du travail; **article 29**: régime dérogatoire de comptabilisation constituant un encouragement au développement de la formation (p. 1143); non prise en compte des stagiaires dans les effectifs; **article 32**: son amendement n° 34 (non prise en compte du salaire antérieur pour la rémunération des jeunes bénéficiaires des stages d'orientation approfondie et d'initiation à la vie professionnelle): adopté (p. 1144); **article 33**: son amendement n° 35 (rédactionnel): adopté; **article 38**: son amendement n° 36 (mise à la disposition de l'inspecteur du travail des documents existant dans l'établissement permettant de comptabiliser les heures de travail effectuées par chaque salarié); développement des horaires individualisés; nécessité de donner aux inspecteurs du travail les moyens d'accomplir leur mission; adopté (p. 1145); **article 43**: son amendement n° 37 (insérant dans le 3^e alinéa du texte proposé pour l'article L. 424-5 du code du travail le mot « motivés » après les mots « et les réponses »): adopté; son amendement n° 38 (supprimant à la fin du 3^e alinéa du texte proposé pour l'article L. 424-5 du code du travail les mots « soit encore conservées par ordre de date dans un recueil »); souci de simplification; nécessité de maintenir certaines garanties; insertion des documents dans les registres; adopté; son amendement n° 39 (substituant au début de l'avant-dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 424-5 du code du travail les mots: « ainsi que les documents qui y sont annexés doivent être tenus » aux mots « où ce recueil doit être tenu »): adopté; son amendement n° 40 (rédigeant ainsi le début du dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 424-5 du code du travail: « ils sont également tenus à la disposition... ») (p. 1146); adopté; **article 44** — **article L. 620-3 du code du travail**: son amendement n° 41 (rédactionnel): adopté; son amendement n° 42 (supprimant le deuxième alinéa du texte proposé pour cet article du code du travail) (p. 1147); adopté; délai proposé par l'amendement n° 126 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis apparaissant comme excessif eu égard à la nature des infractions en cause; **article L. 620-4 du code du travail**: son amendement n° 43 (complétant le dernier alinéa du texte proposé pour cet article du code par les mots « et le nom de l'inspecteur compétent »); affichage du nom de l'inspecteur du travail; adopté (p. 1148); **article 45**: prise en compte par les travailleurs des modifications intervenant dans la structure des groupes nationalisés; **avant l'article 47**: son amendement n° 44 (insérant dans la première phrase du 7^e alinéa de l'article L. 425-1 du code du travail les mots « au premier comme au second tour » après les mots « est également de six mois pour les candidats »); protection des candidats au second tour des élections des délégués du personnel non mandatés par une organisation syndicale; adopté; **article 47**: son amendement n° 45 (complétant le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 362-3 du code du travail par les mots « ainsi que des marchandises produites »); lutte contre le travail clandestin; rejeté (p. 1149); **article 48**: son amendement n° 46 (rédactionnel): rejeté (p. 1150); **après l'article 52**: son amendement n° 47 (complétant le sixième alinéa de l'article L. 122-26 du code du travail par la phrase suivante: « le père salarié bénéficie alors de la protection instituée à l'article L. 122-25-2 »); cas du père adoptif; adopté; son amendement n° 48 (complétant le premier alinéa de l'article L. 122-26-1 du code du travail par la phrase suivante: « le père bénéficie alors de la protection contre le licenciement instituée à l'article L. 122-25-2 »): adopté; son amendement n° 49 (visant à insérer à la fin du premier alinéa de l'article L. 122-45 du code du travail les mots: « , de l'existence du droit de grève » après les mots « de ces activités syndicales »); évolution jurisprudentielle pouvant conduire à la neutralisation du droit de grève; conséquence de l'exercice du droit de grève sur le contrat de travail; application de la responsabilité « in solidum »; souhaite une définition de la notion de « faute susceptible de mettre en cause la responsabilité civile des grévistes »; plafonnement éventuel des sommes susceptibles d'être réclamées (p. 1151); rejeté; son amendement n° 75, à titre personnel (complétant le premier alinéa de l'article L. 132-30 du code du travail par les mots:

« ainsi que celles occupant moins de cinquante salariés ») : adopté ; son amendement n° 76, à titre personnel (remplaçant dans le deuxième alinéa de l'article L. 132-30 du code du travail les mots « ainsi que, le cas échéant, à l'examen » par les mots « ainsi qu'à l'examen ») : adopté ; son amendement n° 77, à titre personnel (accords pouvant prévoir les modalités particulières de représentation du personnel des entreprises dans les regroupements d'entreprises) (p. 1152) ; adopté ; son amendement n° 78, à titre personnel (licenciement des représentants du personnel et des salariés membres des commissions paritaires) : adopté ; son amendement n° 50 (complétant le premier alinéa de l'article L. 223-8 du code du travail par la phrase suivante : « il peut être dérogé individuellement à cette disposition pour ceux des salariés qui justifient de contraintes géographiques particulières ») ; cas des travailleurs des D.O.M.-T.O.M. et des travailleurs immigrés ; prise en une seule fois des cinq semaines de congés payés ; adopté ; son amendement n° 51 (harmonisation des diverses règles applicables au personnel des services industriels et commerciaux des établissements publics administratifs) : adopté ; son amendement n° 52 (prévoyant que le délégué syndical est de droit représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement dans les entreprises de moins de 300 salariés) (p. 1153) ; adopté ; son amendement n° 53 (remplaçant à l'article L. 514-2 du code du travail la référence à l'article L. 412-15 par la référence à l'article L. 412-18) : adopté (p. 1154) ; son amendement n° 54 (complétant l'article L. 521-1 du code du travail par un alinéa ainsi rédigé : « tout licenciement prononcé en violation du premier alinéa du présent article est nul de plein droit ») : rejeté ; son amendement n° 55 (remplaçant à l'article 2-3 du code de procédure pénale les mots « infractions définies à l'article 312 du code pénal » par les mots « infractions définies aux articles 312, 331, 332, 333 et 334 du code pénal ») ; accroissement des moyens de lutte contre le phénomène de l'enfance maltraitée ou martyrisée ; adopté ; son amendement n° 56 (supprimant à l'article 2-3 du code de procédure pénale les mots « lorsque l'action publique a été mise en mouvement par le ministère public ou la partie lésée ») : rejeté (p. 1155) ; ses observations sur l'amendement n° 134 de M. André Soury ; priorité donnée à l'installation des jeunes ; mesures relatives à la production laitière ; non opportunité de maintenir le cumul entre l'état de retraité et la poursuite d'une activité (p. 1157) ; dispositions incluses dans l'amendement n° 157 de M. André Soury ne relevant pas d'un projet portant D.D.O.S. (p. 1158).

Deuxième lecture, discussion générale. Rapporteur : échec de la commission mixte paritaire ; insertion d'articles additionnels concernant les ordres professionnels ; licenciements pour fait de grève [26 juin 1985] (p. 2024).

Discussion des articles : **article 1^{er}** : son amendement n° 6 (insérant dans le premier alinéa du paragraphe I-A de cet article, après les mots : « de son sexe », les mots : « de ses mœurs ») (p. 2029) ; notion de mœurs ; répression s'exerçant à l'encontre des attentats aux mœurs ; cas de la pédophilie ; adopté ; son amendement n° 7 (insérant dans le deuxième alinéa (1^o) du paragraphe I de cet article après les mots : « de son sexe », les mots : « de ses mœurs ») : adopté ; son amendement n° 8 (insérant dans le troisième alinéa (2^o) du paragraphe I de cet article après les mots : « du sexe », les mots : « des mœurs ») : adopté ; son amendement n° 9 (insérant dans le deuxième alinéa (1^o) du paragraphe I bis de cet article après les mots : « de son sexe », les mots : « de ses mœurs ») : adopté ; son amendement n° 10 (insérant dans le deuxième alinéa (1^o) du paragraphe I de cet article, après les mots : « le sexe », les mots « les mœurs ») : adopté (p. 2030) ; son amendement n° 11 (insérant dans le troisième alinéa (2^o) du paragraphe I bis de cet article, après les mots : « du sexe », les mots « des mœurs ») : adopté ; son amendement n° 12 (insérant dans le quatrième alinéa (3^o) du paragraphe I bis de cet article, après les mots : « le sexe » les mots : « les mœurs ») : adopté ; son amendement n° 15 (supprimant dans le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article, les mots : « et sauf motif légitime ») : adopté ; son amendement n° 16 (insérant dans le troisième alinéa (1^o) du paragraphe II de cet article après les mots : « de son sexe » les mots : « de ses mœurs ») : adopté ; son amendement n° 17 (insérant dans le dernier alinéa (2^o) du paragraphe II de cet article après les mots : « du sexe » les mots : « des

mœurs ») : adopté ; son amendement n° 18 (insérant dans le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article après les mots : « sur le sexe » les mots : « ou sur les mœurs ») ; son amendement n° 19 (supprimant dans le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article, les mots : « à l'exception du licenciement et de toute mesure prise après l'embauche prévue au 3^o ») ; alignement des mesures relatives aux associations luttant contre le racisme sur les mesures relatives aux associations luttant contre les discriminations à caractère sexiste ; devenu sans objet (p. 2031) ; **article 2** : remise en cause d'une formulation ayant fait l'unanimité ; nécessité d'obtenir l'agrément pour demander au ministère des relations extérieures un visa d'établissement pour l'enfant ; son amendement n° 20 (précisant que l'agrément est réputé accordé si l'administration ne s'est pas prononcée dans un délai de six mois à compter du jour de la demande) ; adopté ; **article 3** : son amendement n° 21 (personnes chargées de la cotisation des personnes affiliées à l'assurance personnelle à la suite d'un divorce pour rupture de la vie commune) : adopté ; **article 4** : son amendement n° 22 (substituant dans le deuxième alinéa de cet article aux références : « L. 561-9 à L. 561-11 » les références : « L. 557 à L. 559 ») : adopté (p. 2032) ; **article 5** : son amendement n° 23 (lutte contre les maladies mentales) ; son sous-amendement n° 146, à titre personnel, à l'amendement n° 23 de la commission (insérant dans le troisième alinéa du paragraphe I de cet amendement, après les mots : « assurant le service public hospitalier », les mots : «, les services dépendants de l'Etat. ») ; prise en compte des dispensaires dépendants des directions départementales de l'action sanitaire et sociale de l'Etat ; adopté (p. 2033) ; son amendement n° 23 : adopté après modification ; **article 6** : son amendement n° 24 (supprimant dans la première phrase du premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 487 du code de la santé publique, les mots : « Français ou ressortissant soit d'un Etat membre de la Communauté économique européenne, soit d'un Etat ayant conclu un accord de réciprocité et ») ; non opportunité d'imposer des conditions de nationalité pour exercer la profession de masseur-kinésithérapeute ; adopté ; **article 6 bis** : son amendement n° 25 (supprimant dans le texte proposé pour l'article L. 492 du code de la santé publique les mots : « Français ou ressortissant soit d'un Etat membre de la C.E.E. soit d'un Etat ayant conclu un accord de réciprocité et ») : adopté ; **article 6 ter** : son amendement n° 26 (abrogation de l'article L. 504 du code de la santé publique) ; cas des apatrides ; adopté (p. 2034) ; **article 7** : son amendement n° 27 (de suppression) : adopté ; **article 8** : introduction de la gratuité des soins pour les praticiens à temps plein à la demande des organisations représentatives ; son amendement n° 28 (complétant la première phrase du premier alinéa de cet article par les mots : «, à l'exception du forfait journalier hospitalier ») ; paiement du forfait hospitalier par les médecins hospitalisés (p. 2035) ; adopté ; **après l'article 8** : son amendement n° 29 (amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles prononcées par les ordres nationaux des vétérinaires et des pharmaciens relatifs au défaut de paiement de cotisations) ; subordination de l'exercice de professions régies par les ordres professionnels à l'inscription au tableau de l'ordre ; application de la procédure disciplinaire ; recours à la procédure civile ; créances correspondant aux cotisations constituant une créance de droits communs ; interdiction aux ordres professionnels de prononcer des sanctions disciplinaires pour non-paiement de cotisations ; caractère obligatoire du paiement de la cotisation nécessitant d'une réforme des ordres ; adopté (p. 2036) ; son amendement n° 31 (supprimant la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 8 de la loi du 23 août 1947 relative à l'institution d'un ordre national des vétérinaires) : adopté ; son amendement n° 30 (supprimant dans le deuxième alinéa de l'article L. 410 du code de la santé publique, les mots : « sous peine de sanction disciplinaire prononcée par le conseil régional ») : adopté ; son amendement n° 32 (non-application des sanctions prévues à l'article L. 527 du code de la santé publique aux infractions aux arrêtés prévus à l'article L. 548 du même code) : adopté ; son amendement n° 142, à titre personnel (précisant que tout défaut de paiement des cotisations ne peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire ou professionnelle) : adopté ; **article 10 bis** : son amendement n° 33 (rédactionnel) : adopté (p. 2037) ; **ses observations** sur le rappel au règlement de M. Gilbert Gantier : nombre de députés socialistes présents dans l'hémicycle pendant le débat sur le D.D.O.E.F. ; amendement relatif au paiement du forfait

hospitalier par les médecins hospitalisés [27 juin 1985] (p. 2051) ; **article 11** : variation du tableau des effectifs non soumise à approbation du représentant de l'Etat ; son amendement n° 34 (substituant dans le dixième alinéa du paragraphe I de cet article, au mot « justifiées », le mot : « imposées ») ; concertation engagée avec les représentants de la fédération nationale des associations gestionnaires des établissements à caractère sanitaire ; nécessité du maintien du principe de la dotation globale ; notion d'événements imprévisibles pouvant entraîner une réévaluation des dotations ; adopté (p. 2052) ; son amendement n° 35 (supprimant dans la première phrase du deuxième alinéa du paragraphe III de cet article, les mots : « , en cours d'année ») ; adopté ; **article 16** : son amendement n° 36 (de coordination) ; adopté (p. 2053) ; **article 23** : son amendement n° 37 (droit des salariés appelés à siéger dans certains organismes représentant les populations immigrées) ; remboursement des dépenses engagées par les entreprises ; adopté **article 23 ter** : son amendement n° 38 (limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public) (p. 2054) ; atténuation de l'application de la limite d'âge concernant les présidents des trois caisses nationales du régime général de sécurité sociale ; adopté ; **article 23 sexies** : son amendement n° 39 (insérant dans le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, après le mot : « comporte », les mots : « , à défaut d'opposition du débiteur devant le tribunal des affaires de sécurité sociale, dans les délais et selon des conditions fixées par décret ») ; adopté ; son amendement n° 155 (de coordination) ; adopté ; **article 23 septies** : son amendement n° 41 (de suppression) ; extension aux greffiers des tribunaux de commerce intégrés dans la magistrature du bénéfice de la prise en compte de leur activité professionnelle antérieure à leur entrée dans la fonction publique (p. 2055) ; adopté ; **après l'article 23 septies** : son amendement n° 42 (mesures relatives à la profession de psychologue) ; non restriction du champ d'intervention de cette profession ; nature de la formation universitaire ; possibilité pour les personnes étrangères d'exercer la profession de psychologue en France ; cas des psychologues ayant le statut de fonctionnaire ; prorogation du recrutement actuel des psychologues scolaires ; maintien de la référence au D.E.S.S. (p. 2056) ; adopté ; **article 24** : son amendement n° 43 (constitution de groupements de personnes physiques et morales entrant dans le champ d'application d'une même convention collective) (p. 2057) ; adopté ; son amendement n° 140, à titre personnel, (substituant dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article L. 127-1 du code du travail aux mots : « régies par l'article 22 du code civil local », les mots : « régies par le code civil local ») ; adopté ; son amendement n° 44 (information de l'inspection du travail lors de la constitution d'un groupement d'employeurs) ; adopté ; son amendement n° 45 (insérant dans la deuxième phrase du quatrième alinéa du texte proposé pour l'article L. 127-1 du code du travail, après les mots : « juridiquement distinctes », les mots : « enregistrées soit au registre du commerce, soit au registre des métiers, soit au registre de l'agriculture, ... ») ; adopté ; son amendement n° 46 (impossibilité pour les employeurs occupant plus de dix salariés d'adhérer à un groupement) ; adopté ; son amendement n° 47 (constitution de groupement de personnes physiques ou morales n'entrant pas dans le champ d'application de la même convention collective) ; adopté ; non application des dispositions relatives aux groupements d'entreprise aux professions réglementées ; **article 25** : son amendement n° 48 (substituant dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 152-5 du code du travail les références « L. 127-2 et L. 127-7 » à la référence : « et L. 127-2 ») (p. 2028) ; adopté ; **article 26** : son amendement n° 49 (substituant dans le paragraphe I de cet article aux mots : « l'article 61 » les mots : « les articles 61 et 62 ») ; adopté ; son amendement n° 50 (supprimant au début du second alinéa de l'article L. 122-3-16 du code du travail les mots : « dans les branches d'activité à caractère saisonnier déterminées par décret ») ; adopté ; son amendement n° 51 (conclusion d'une convention ou d'un accord collectif dans les branches d'activité à caractère saisonnier) ; adopté (p. 2059) ; **article 27 A** : son amendement n° 52 (de suppression) ; attachement à la notion de responsabilité personnelle dans le domaine des accidents du travail ; adopté ; **article 27** : son amendement n° 53 (étiquetage et emballage de substances ou préparations) ; adopté (p. 2060) ; **article 28** : son amendement n° 54 (fourniture des informations nécessaires à l'appréciation des risques encourus par les travailleurs

susceptibles d'être exposés à certaines substances) : adopté ; son amendement n° 55 (supprimant le troisième alinéa de cet article) : adopté ; son amendement n° 56 (procédure de déclaration de certaines substances ou préparations prenant en compte les risques encourus par les travailleurs) : adopté ; **article 34** : son amendement n° 57 (possibilité de différer l'acceptation de la demande de congé) : adopté (p. 2061) ; **article 36** : son amendement n° 58 (protection des secrets de fabrication et des procédés d'exploitation) : adopté ; son amendement n° 59 (supprimant le paragraphe II de cet article) : adopté ; **article 40** : son amendement n° 60 (substituant dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article à la référence : « L. 611-16 » la référence : « L. 611-14 ») ; adopté ; **article 41** : son amendement n° 61 (nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article) (p. 2062) ; adopté ; **article 44** : son amendement n° 62 (communication de documents aux membres des institutions représentatives du personnel) ; adopté ; **avant l'article 45** : son amendement n° 63 (dispositions relatives à la démocratisation du secteur public) ; adopté ; **article 45** : son amendement n° 64 (organisation d'une élection pour procéder à une nouvelle désignation des représentants des salariés au conseil d'administration ou de surveillance lorsque les effectifs d'une entreprise augmentent de plus de 33 %) (p. 2063) ; adopté ; **article 46** : son amendement n° 65 (mise en conformité de la composition des conseils d'administration ou de surveillance) ; adopté ; **article 47 B** : négociations entre partenaires sociaux ; modification des contrats à durée déterminée ; limitation de la succession d'un contrat durée déterminée et d'une mission d'intérim ; non précarisation de l'emploi (p. 2064) ; maintien des droits des travailleurs ; **article 47 E** : son amendement n° 66 (insérant dans le troisième alinéa (2°) du texte proposé pour l'article L. 124-2-1 du code du travail après les mots : « expressément prévus », les mots : « ayant fait l'objet d'une saisine du comité d'entreprise ou, à défaut des délégués du personnel, s'ils existent ») ; saisine des institutions de représentation des salariés en cas de recours à un contrat de travail temporaire (p. 2065) ; adopté ; son amendement n° 67 (insérant dans le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 124-2-1 du code du travail après les mots : « il a reçu la demande », le mot : « motivée ») ; adopté ; **article 47 H** : son amendement n° 68 (cas de non stipulation des conditions de renouvellement dans le contrat) ; adopté (p. 2066) ; **article 47 J** : son amendement n° 69 (substituant dans la deuxième phrase du texte proposé pour l'article L. 124-2-6 du code du travail aux mots : « deux semaines », les mots : « douze jours ouvrables ») ; adopté ; son amendement n° 70 (report du terme de la mission initialement fixé) ; adopté ; **article 47 K** : son amendement n° 71 (de coordination) ; adopté (p. 2067) ; **article 47 O** : son amendement n° 72 (substituant dans le deuxième alinéa de cet article aux mots : « une nouvelle mission d'intérim », les mots : « un salarié sous contrat à durée déterminée ou sous contrat de travail temporaire ») ; interdiction de la succession d'une mission d'intérim et d'un contrat à durée déterminée ; adopté ; **après l'article 47 O** : son amendement n° 73 (de coordination) ; rejeté (p. 2068) ; **article 47 T** : son amendement n° 74 (insérant dans le troisième alinéa (2°) du texte proposé pour l'article L. 122-1-1 du code du travail après les mots : « expressément prévus » les mots : « , ayant fait l'objet d'une saisine du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, s'ils existent, ») ; saisine des institutions de représentation des salariés dans le cas de recours à un contrat de durée déterminée ; adopté ; son amendement n° 75 (insérant à la fin de la troisième phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 122-1-1 du code du travail le mot : « motivée » après les mots : « il a reçu la demande ») ; adopté (p. 2069) ; **article 47 U** : son amendement n° 76 (cas où les conditions de renouvellement n'ont pas été stipulées dans le contrat) ; adopté ; **article 47 V** : son amendement n° 77 (substituant dans la deuxième phrase du texte proposé pour l'article L. 122-3-8 du code du travail aux mots : « deux semaines » les mots : « douze jours ouvrables ») ; adopté ; son amendement n° 78 (report du terme du contrat initialement fixé) ; adopté (p. 2070) ; **après l'article 34** : conclusion de contrats à durée déterminée à l'issue du stage d'apprentissage ; cas où l'apprenti doit satisfaire au service national moins d'un an après l'expiration du contrat d'apprentissage ; **article 47 Y** : son amendement n° 149, à titre personnel, (conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée à l'issue du contrat d'apprentissage) (p. 2071) ; adopté ; **après l'article 47 Y** : son amendement n° 79

(sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de l'article L. 125-1 du code du travail) : adopté ; **article 52 bis** : coût de l'abaissement des cotisations pesant sur les préretraités (p. 2072) ; équilibre des comptes de la sécurité sociale ; cas des préretraités gagnant plusieurs fois le montant du S.M.I.C. ; **après l'article 54** : son amendement n° 80 (insérant à la fin du premier alinéa de l'article L. 122-45 du code du travail, les mots : « de l'exercice normal du droit de grève », après les mots : « de ses activités syndicales ») : adopté ; **article 55** : son amendement n° 81 (complétant le premier alinéa de l'article L. 132-30 du code du travail par les mots : «, ainsi que celles occupant moins de cinquante salariés ») (p. 2073) : adopté ; **article 57** : son amendement n° 82 (modalités particulières de représentation du personnel dans les entreprises) : adopté ; **article 58** : son amendement n° 83 (application de la procédure spéciale de licenciement aux salariés membres des commissions paritaires) : adopté ; **article 60** : son amendement n° 84 (application des dispositions du présent titre aux établissements publics à caractère industriel ou commercial) : adopté ; **article 61** : son amendement n° 85 (délégué syndical dans les entreprises de moins de 300 salariés) : adopté ; **article 63** : son amendement n° 86 (remplaçant dans le dernier alinéa de l'article L. 432-6 du code du travail le mot : « sociétés » par le mot : « entreprises ») : adopté ; **après l'article 63** : son amendement n° 87 (précisant que tout licenciement prononcé en violation du premier alinéa du présent article est nul de plein droit) ; nouveau cas de nullité de licenciement : adopté (p. 2074) ; **article 68** : son amendement n° 88 (précisant que les personnes élues ou nommées en application du décret du 13 avril 1983 ont la qualité de membres du conseil supérieur des universités) (p. 2076) : adopté après modification ; **article 68 4bis** : son amendement n° 89 (de suppression) ; dépenses d'enseignement dans le territoire de Wallis-et-Futuna ; mission du ministère de l'éducation nationale procédant actuellement aux consultations sur le territoire : adopté ; **article 69** : son amendement n° 90 (application de l'article 17 de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche aux personnels ayant vocation à être titularisés) ; son sous-amendement n° 150, à titre personnel, (substituant dans le troisième alinéa de cet amendement aux mots : « de l'éducation nationale », les mots : « des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture ») ; prise en considération des établissements d'enseignement d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture ; rejeté ; amendement n° 90 : adopté ; réalité du problème posé par le sous-amendement n° 150 (p. 2077).

Troisième lecture, discussion générale. Rapporteur : échec de la commission mixte paritaire ; régime de l'apprentissage ; titularisation de 25 000 personnes dans le cadre de la loi de 1982 sur la recherche ; rejet par le Sénat des dispositions relatives aux ordres professionnels ; problème de la légitimité du maintien des juridictions professionnelles et du caractère obligatoire de l'adhésion à l'ordre ; opportunité de faire bénéficier les personnels d'établissements relevant du ministère de l'agriculture des dispositions relatives à la titularisation des personnels de recherche ; adaptation du secteur psychiatrique et des établissements à caractère sanitaire [29 juin 1985] (p. 2272) ; article 74 relatif à la réhabilitation des animaux atteints de leucose enzootique (p. 2273).

— **Projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (n° 2745).**

Première lecture, discussion générale. Rapporteur pour avis : ouverture de la recherche française aux partenaires européens ; part du marché de l'informatique détenue par les pays de la Communauté ; mise en place des brevets européens ; différents projet technologiques existant au niveau européen ; risque de recoupement des initiatives ; programme Euréka ; bilan des sept programmes mobilisateurs décidés en 1982 ; programme « biotechnologies » [27 juin 1985] (p. 2092) ; défauts du programme électronique ; nécessité de prévoir une répartition des dépenses entre recherche fondamentale, appliquée et développement technologique ; affirmation de la priorité à la recherche fondamentale ; cas de la recherche en sciences humaines et sociales ; politique en faveur des bibliothèques et des centres de documentation ; diffusion des publications scientifiques ; insuffisance de la part du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires consacrée à la recherche ; politique de l'emploi dans le domaine scientifique ; déséquilibre de la

pyramide des âges ; difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du statut des personnels de recherche ; augmentation du nombre des allocations de recherche et des bourses correspondantes ; objectif de croissance de 4 % par an du budget civil de recherche et de développement (p. 2093) ; effort de recherche constituant une priorité budgétaire absolue (p. 2094).

Discussion des articles : **article 8** : son amendement n° 24 (supprimant le paragraphe II de cet article) : adopté [28 juin 1985] (p. 2184) ; **après l'article 8** : son amendement n° 26 (détermination par un décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les emplois mentionnés aux articles précédents sont pourvus) : retiré ; son amendement n° 27 (précisant que les personnels recrutés en qualité de contractuel doivent avoir exercé antérieurement une activité professionnelle pendant au moins deux ans) : adopté ; **article 9** : son amendement n° 28 (de suppression) (p. 2186) : retiré (p. 2187) ; **après l'article 12** : son amendement n° 29 (prévoyant que les organismes publics de recherche font l'objet de procédures d'évaluation périodique) : retiré (p. 2189).

— **Projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale (n° 2855).**

Première lecture, discussion générale : s'interroge sur l'hostilité des parlementaires de l'opposition au texte proposé [10 juillet 1985] (p. 2341) ; incohérence de l'attitude du R.P.R. ; situation du commissariat d'Orléans en 1981 ; importance de la formation des personnels ; nécessité d'une relative centralisation immobilière des différents services de police ; intérêt de la décentralisation des commissariats ; cohérence de l'action gouvernementale en matière de police (p. 2342).

Explications de vote : continuité de la politique gouvernementale en faveur de la police ; importance de l'effort destiné à la modernisation de la police (p. 2362) ; vote positif du groupe socialiste (p. 2363).

— **Projet de loi relatif aux congés de conversion (n° 2912).**

Première lecture, discussion générale : nécessité de la modernisation industrielle et de la modernisation des rapports sociaux ; échecs des négociations ; inopportunité d'exclure les P.M.E. du champ d'application du dispositif ; autorisation préalable au licenciement économique ; maintien du lien juridique existant entre l'entreprise et le salarié pendant le congé ; mesures mises en œuvre par le groupe Thomson pour favoriser le reclassement ; insuffisance du jeu libéral pour assurer la répartition entre les demandeurs d'emploi ; nécessité d'une réflexion sur la répartition du temps de travail ; problème du cumul emploi-retraite [11 juillet 1985] (p. 2384) ; projet laissant une large place à la négociation (p. 2385).

— **Projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés (n° 2920).**

Première lecture, discussion générale : bilan de l'action du Gouvernement concernant les rapatriés ; non prise en compte des retraites complémentaires [7 octobre 1985] (p. 2715) ; faiblesse de la capacité contributive des intéressés ; extension de la faculté d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse ; aide de l'Etat au rachat des cotisations ; suppression de tout délai de forclusion ; prise en compte des situations particulières de l'Algérie ; application des dispositions de cette loi aux agents des sociétés concessionnaires, offices, établissements publics d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc (p. 2716).

— **Projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel (n° 2908).**

Première lecture, discussion générale : rénovation du niveau V [8 octobre 1985] (p. 2800) ; universités de technologie (p. 2801).

Discussion des articles : **article 9** : universités de technologie ; régime applicable à ces établissements (p. 2825).

— **Projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (n° 2733).**

Première lecture, discussion générale : importance des personnels touchés par la réforme ; diversité des situations statutaires ; instauration de passerelles verticales et hori-

zontales ; manque d'autonomie de la fonction publique hospitalière ; nouvelle technologie et nouvelle thérapeutique nécessitant une souplesse supplémentaire ; répartition des emplois ; alternatives à l'hospitalisation ; renforcement de la mobilité des personnels ; titularisation d'un certain nombre d'agents ; mesures spécifiques concernant les agents originaires des D.O.M. [10 octobre 1985] (p. 2914) ; non exclusion de certaines catégories du titre IV du statut ; suppression de l'obligation de recourir à des agents contractuels pour l'occupation d'emplois à temps non complet ; aide au reclassement du fonctionnaire en cas de suppression d'emploi ; composition des conseils d'administration des centres hospitaliers ; représentation des personnels non médicaux (p. 2915).

— Projet de loi de finances pour 1986 (n° 2951).

Première lecture, deuxième partie :

Anciens combattants et victimes de guerre. —

Discussion générale : notion de rapport constant ; intégration des points d'indemnité de résidence et des points d'indemnité spéciale ; application de la rigueur et de l'austérité au budget des anciens combattants ; situation des veuves [22 octobre 1985] (p. 3329).

Postes et télécommunications. — *Discussion générale :* déclaration de M. François d'Aubert en faveur de la privatisation des P.T.T. [24 octobre 1985] (p. 3490) ; attachement des Français au service public ; prise en compte des revendications des receveurs-distributeurs et des conducteurs de travaux de ligne ; réseau des bureaux de poste ; modernisation des chèques postaux ; faiblesse de la rémunération des avoirs des particuliers déposés auprès des chèques postaux ; comportement de banque (p. 3491).

Recherche et technologie. — *Discussion générale.* Rapporteur pour avis : augmentation des crédits ; part du P.I.B. représentée par l'effort de recherche ; objectif de 3 % ; apparition d'une pyramide des âges dans les métiers de la recherche ; effort de recrutement ; crédits consacrés à l'électronique ; crédits d'impôt-recherche ; mobilité des personnels [25 octobre 1985] (p. 3532) ; recrutement à mi-temps ; rachat des points de retraites ; programmes mobilisateurs ; bilan de la recherche et du développement technologique au sein de l'ensemble électronique informatique ; problèmes des sciences humaines ; propositions du rapport Godelier ; instauration d'une nouvelle thèse unique ; création d'un organisme de diffusion des publications scientifiques ; développement d'un réseau entre les différentes bibliothèques scientifiques ou universitaires ; bilan des différents programmes européens ; programme Eurêka (p. 3533).

Education nationale. — *Discussion générale :* problème de l'enseignement supérieur ; politique du personnel enseignant ; nombre d'emplois créés ; congés sabbatiques ; mise en place d'une politique de délégation ; réforme de la thèse ; respect de la loi par les jurys ; politique de promotion ; extinction du corps des assistants ; professionnalisation ; création des premiers cycles renouvelés ; universités préparant aux métiers de l'enseignement ; universités de technologie ; formation des enseignants [29 octobre 1985] (p. 3632) ; apports des écoles normales et apports des universités ; formation des enseignants des lycées ; projet libéral visant à faire fonctionner l'ensemble des universités sur le modèle des universités privées (p. 3633).

Travail, emploi et formation professionnelle. — *Discussion générale :* contrats de solidarité ; réduction du temps de travail ; circulaire incitant les entreprises à aller dans le sens d'un aménagement du travail ; inélasticité du partage du travail ; limites des préretraites et des contrats de solidarité ; conjugaison de la réduction du temps de travail et de l'aménagement du travail ; amélioration de l'utilisation des équipements ; rapport Taddei [31 octobre 1985] (p. 3783) ; réorientation des aides publiques ; décentralisation (p. 3784) ; *questions :* formation professionnelle des femmes (p. 3790) ; part des femmes dans les demandeurs d'emploi (p. 3791).

Agriculture, B.A.P.S.A. — *Discussion générale :* *questions :* producteurs de pommes de terre [7 novembre 1985] (p. 4096) ; plan de renouvellement du verger ; difficultés pour les maraîchers du Val-de-Loire (p. 4097).

— Déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs et débat sur cette déclaration (n° 3148).

Discussion : caractère positif du bilan en ce qui concerne les personnes âgées et les retraités ; retraite à soixante ans ; nécessité de poursuivre la politique de maintien à domicile ; déséquilibre prévisible des régimes de retraite [3 décembre 1985] (p. 5220) ; rappelle que la sécurité sociale et la retraite par répartition sont le fondement de la solidarité ; problème de la cessation d'activité ; préretraite ; fonction sociale des retraités ; rôle du bénévolat (p. 5221).

— Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail (n° 3096).

Première lecture, discussion générale : problème du chômage [4 décembre 1985] (p. 5308) ; énoncé des limites de la relance de 1981 ; nécessité de mieux répartir le travail ; nécessité d'une meilleure utilisation des équipements ; référence au modèle D.M.S. ; mise en place de campagnes mesongères et d'intoxication ; position du C.N.P.F. dans un article des « Echos » du 25 novembre 1985 (p. 5309) ; volonté du patronat de démanteler le code du travail ; référence à l'article 212-8 du code du travail précisant que la durée hebdomadaire du travail peut varier à condition que sur un an cette durée n'excède pas en moyenne la durée légale ; liaison entre la modulation et l'aménagement du temps de travail et de la réduction de ce dernier ; loi de 1936 (p. 5310) ; possibilité pour les travailleurs de choisir les horaires et de les négocier dans une certaine mesure ; modernisation du droit du travail ; remise en cause des comportements quotidiens et notamment de l'assujettissement à des rythmes de travail ; nécessité d'innover en ce qui concerne les rythmes de travail et de vie (p. 5311) ; refus de l'immobilisme (p. 5312).

Discussion des articles : avant l'article 1^{er} : Rapporteur suppléant : dérogations aux dispositions du texte (p. 5329-5330) ; en qualité de député : nécessité de préciser d'une manière limitative les cas et les conditions dans lesquelles il peut être procédé à la récupération des heures perdues [5 décembre 1985] (p. 5390) ; limitation stricte des possibilités de récupération d'heures non effectuées ; possibilité de dérogations ; préservation des acquis des accords contractuels [6 décembre 1985] (p. 5489) ; **article 1^{er} :** en qualité de Rapporteur suppléant : branche de la pharmacie [7 décembre 1985] (p. 5572) ; précise que la notion de secteur ne constitue pas un critère objectif en matière de droit du travail ; référence aux accords de branche (p. 5578) ; nécessité de donner des garanties aux travailleurs dans le domaine des transports (p. 5582) ; critique de la position des communistes se contentant de dire qu'il faut créer des emplois (p. 5583) ; travaux de la commission (p. 5584) ; fonctionnement de la commission dans le respect du règlement (p. 5586) ; fonctionnement de la commission dans le respect de l'article 40, alinéa 5, du règlement (p. 5588) ; stratégie du groupe communiste défendant des amendements strictement identiques (p. 5591) ; culture des communistes (p. 5592).

— Projet de loi portant aménagements et simplifications relatifs à la protection sociale et portant ratification du code de la sécurité sociale (n° 3097).

Première lecture, discussion générale. Rapporteur : rétablissement du titre « diverses dispositions d'ordre social » ; rétablissement des droits à prestation d'invalidité pour les chômeurs en fin de droits ; répression du trafic de stupéfiants ; enquête socio-éducative nécessaire pour permettre la réinsertion ; modalités de versement des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel [10 décembre 1985] (p. 5787) ; protection sociale des artistes auteurs ; ouverture d'un droit à absentéisme au profit des salariés désignés pour assurer la représentation d'associations familiales ; attribution de la carte de priorité familiale ; article additionnel relatif à l'adoption ; extension aux D.O.M. des dispositions applicables à l'immigration en métropole ; validation législative des dispositions réglementaires supprimant les forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité (p. 5788) ; possibilité d'intégration dans le corps des ministres plénipotentiaires ; ratification et validation de la partie législative du code de la sécurité sociale ; régime de rétention et de suspension du permis de conduire en cas de

conduite en état d'ivresse ; modification des actes administratifs (p. 5789).

Discussion des articles : **avant l'article 1^{er}** : son amendement n° 16 (insérant un intitulé « titre I^{er} : dispositions relatives à la protection sociale ») : adopté ; protection des chômeurs [11 décembre 1985] (p. 5857) ; **article 1^{er}** : meilleure répression du petit trafic de drogue (p. 5858) ; **article 4** : son amendement n° 18 (de cohérence) : adopté ; son amendement n° 19 (abondement du budget du fonds permettant de financer l'U.N.A.F.) : adopté (5861) ; **article 5** : son amendement n° 20 (complétant le quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 22 du code de la famille par les mots « ou deux enfants de moins de quatre ans ») ; conditions d'attribution de la carte de priorité familiale : adopté ; **article 6** : son amendement n° 21 (rédactionnel) : adopté ; **après l'article 6** : son amendement n° 22 (précisant que l'agrément est accordé par l'autorité compétente dans un délai qui ne peut excéder neuf mois à compter du jour de la demande) ; procédure de l'adoption internationale : adopté (p. 5862) ; dispositions de la loi du 10 juin 1962 relatives aux opticiens-lunettiers détaillants ; réglementation et protection de la profession de diététicien (p. 5863) ; consultation des organismes professionnels avant la rédaction du décret réglementant cette profession ; **avant l'article 7** : son amendement n° 23 (insérant un titre II : dispositions relatives au travail) : adopté ; **article 7** : son amendement n° 24 (application des dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre III du code du travail aux départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 5864) ; nécessité qu'en matière d'autorisation de travail, la législation dans les départements d'outre-mer soit identique à celle des départements métropolitains ; rappelle qu'en l'état actuel du droit, la carte de résident vaut autorisation de travail sur l'ensemble du territoire métropolitain ; « enfermement » des étrangers auxquels sera délivrée une carte de résidence dans un département d'outre-mer ; adopté (p. 5865) ; son amendement n° 25 (supprimant le texte proposé pour l'article L. 831-2 du code du travail) : rejeté ; **après l'article 7** : son amendement n° 26 (lutte contre toute discrimination en raison des mœurs) (p. 5866) ; dispositions visant à réprimer les discriminations liées au sexe ; adopté ; **avant l'article 8** : son amendement n° 27 (rédactionnel) : adopté (p. 5867) ; **article 8** : conditions d'attribution d'un titre (p. 5868) ; **après l'article 8** : mesures permettant à ceux qui ont été victimes de la déportation alors qu'ils n'avaient pas la nationalité française et qui l'ont acquise depuis de bénéficier du titre de déporté politique (p. 5895) ; **article 9** : précise qu'il n'a pas le souvenir que les gouvernements qui se sont succédés de 1958 à 1981 aient nommé principalement des adversaires politiques aux diverses fonctions diplomatiques (p. 5897) ; **article 10** : son amendement n° 29 (de suppression) ; demande au Parlement d'entériner un ensemble de textes réglementaires et de leur donner force de loi : adopté ; **après l'article 10** : critères permettant de définir le prix de journée dans les centres d'aide par le travail (p. 5898) ; commercialisation des produits fabriqués par les C.A.T. ; gestion de ces derniers (p. 5899) ; **article 11** : application des réglementations publicitaires sur les alcools ; garantie pour le citoyen, constituée par le retrait de permis pour soixante-douze heures au vu des épreuves de dépistage et de comportement du conducteur ; fiabilité des appareils ; mise en place des éthylotests (p. 5911) ; **après l'article 11** : son amendement n° 30 (précisant que l'article 45 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social devient l'article 129 de ladite loi) ; dépôt lors du précédent D.D.O.S. d'un amendement du Gouvernement concernant le positionnement des cimetières par rapport au centre des villes ; réintégration des mesures relatives aux cimetières sous le titre « dispositions diverses » ; adopté (p. 5919) ; cas des fermiers aubergistes ; **Titre** : son amendement n° 37 à titre personnel (intitulant le projet de loi : « projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social ») ; adopté (p. 5920).

Deuxième lecture, discussion générale. Rapporteur : répression du trafic de stupéfiants ; extension du bénéfice de l'assurance volontaire contre les risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail et vieillesse aux catégories de Français résidant à l'étranger non soumis à la législation française de sécurité sociale ; adoption d'enfants d'origine étrangère ; nécessité de l'agrément ; statut des déportés politiques ; recrutement des fonctionnaires français dans les organisations internationales [21 décembre 1985] (p. 6640) ;

statut du personnel de l'établissement national de bienfaisance Antoine Koenigswarter ; financement des centres d'aide par le travail ; régime de rétention et de suspension du permis de conduire ; groupements d'employeurs agricoles (p. 6641).

Discussion des articles : **article 4** : son amendement n° 8 (dispense des droits de greffe) (p. 6642) ; adopté ; **article 6 bis** : son amendement n° 9 (de conséquence) : adopté ; **article 7 bis** : son amendement n° 10 (rétablissant cet article dans le texte suivant : « dans le deuxième alinéa de l'article L. 122-35 du code du travail, après les mots : « en raison de leur sexe », sont insérés les mots, « de leurs mœurs ») : adopté ; **après l'article 7 bis** : son amendement n° 11 (survenance d'un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité) ; modification des conditions de licenciement prévues au code du travail ; adopté ; **article 9** : son amendement n° 12 (nomination comme ministre plénipotentiaire de personnes qui, n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, ont exercé depuis au moins six mois les fonctions de chef de mission diplomatique) (p. 6643) ; adopté (p. 6644).

Troisième lecture, discussion générale : Rapporteur : échec de la commission mixte paritaire [22 décembre 1985] (p. 6662).

— **Projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 3061).**

Troisième lecture, explications de vote : souligne que M. André Labarrère est un « excellent ministre » ; déclarations de M. Kaspereit relatives à l'enseignement de l'arabe et du portugais [22 décembre 1985] (p. 6658) ; solution politique au problème calédonien trouvée par M. Pisani et le Gouvernement (p. 6659).